

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 octobre 2015.**

Présents : Mrs Foucher J, Samson PH, Collet Y, Pattyn Jm, Varen J, Manzini JM. Mmes Buisson F, Gabanou L, Martin I, Ropars F.

Absents excusés : Mr Martin G

**TAXE D'AMENAGEMENT.** Une étude va être faite pour analyser la taxe d'aménagement communale, avec la possibilité de mettre des taux différents par rapport à la construction effectué. Cette étude sera faite courant octobre et délibéré au prochain conseil.

**Travaux RD57- RD531 :** Un point a été fait sur les travaux de la DDTM et après concertation, le conseil a délibéré à l'unanimité pour la mise en place d'un sens interdit dans le sens descendant du pont vers la Heuniere. D'autre part le maire reprendra contact avec la DDTM pour la finalisation de ce carrefour en demandant la mise en place de bordures de trottoir de part et d'autre de la chaussée, et l'aménagement d'un talus côté gauche.

**PLU :** Mr le maire présente le compte rendu de la réunion qui s'est déroulé le 30 septembre en présence du cabinet Forteau et la CAUE, concernant l'aménagement de l'OAP n°3 ou la commune a besoin d'aide pour concrétiser cette affaire. Le cabinet Forteau ainsi que la CAUE feront parvenir une proposition de convention et de contrat à la commune, qui sera ensuite étudiée et délibéré par le conseil municipal.

**SIEGE.** Demande de travaux pour les années à venir. Après délibération le conseil municipal a décidé d'inscrire les travaux suivant, et de les présenter à la réunion du SIEGE le 14 octobre :

Extension de l'éclairage public rue Marcel Bellencontre en direction de la rue des Pommiers.

Finalisation de l'enfouissement des lignes rue de l'Ancienne Forge.

Mise en place d'horloge astronomique sur les deux coffrets de l'éclairage public.

Changement de 25 ampoules au mercure sur l'éclairage public.

**Divers.** Site un point a été fait sur l'avance du site, une délibération a été entérinée à l'unanimité pour prendre contact avec un organisme pour ce faire aider.

Une réunion aura lieu le 26 octobre avec Altitude lotissement et le président du syndic pour traiter le problème de l'écoulement des eaux pluviales.

La séance est levée à 23h.